

RÈGLEMENT DU JEU “GAGNE TA PIÈCE KAPORAL”

ARTICLE 1. ORGANISATEUR ET LOI APPLICABLE

La société Kaporal Collections, ci-après « l'Organisateur », Société par actions simplifiées à associé unique de nationalité française au capital de : 60 457 029,83 euros, dont le siège social est situé 20 Boulevard Ampère 13014 Marseille, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille, France sous le numéro 378 644 603, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 16/12/2021 18h00 au 31/01/2022 23h59 (ci-après, le « Jeu »).

Le Jeu, le Site et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français. Le Jeu est accessible sur le site <https://kaporal.like-ta-piece.com> (ci-après le « Site »).

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le fait de s'inscrire au Jeu implique l'acceptation sans réserves et le respect des dispositions du présent règlement, accessible sur le Site lors de l'inscription d'un participant et à tout moment durant le Jeu sur le Site.

2.1 Conditions d'inscription au Jeu

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique résidant en France métropolitaine (incluant la Corse), à l'exclusion du personnel de l'Organisateur de celui des sociétés du même groupe et de celui des sociétés ayant participé à l'élaboration du Jeu et de leur famille proche (parents, frères et sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer).

Tout participant doit être âgé d'au moins 18 ans et disposer de la capacité juridique.

Toute personne souhaitant participer au Jeu doit indiquer à l'Organisateur, son nom, son prénom, son adresse e-mail valide, et de manière facultative, sa civilité, sa date de naissance, son numéro de téléphone et si elle souhaite ou non recevoir par communication électronique des offres de l'Organisateur.

2.2 Données des participants

Les informations communiquées par le Participant dans le cadre du Jeu sont strictement confidentielles et à l'usage exclusif de l'Organisateur en sa qualité de responsable de traitement, . Les informations concernant les modalités de traitement de ces données figurent à la fin du présent Règlement.

2.3 Validité de la participation

Les informations et coordonnées fournies par le participant doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion du Jeu et, le cas échéant, de perte de la qualité de gagnant.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la validité du tirage au sort ou de la désignation d'un gagnant. S'il s'avère qu'un participant a été tiré au sort ou a apparemment gagné une dotation en contravention avec le présent règlement, par des moyens frauduleux, tels qu'une recherche automatisée ou l'emploi d'un algorithme, ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par l'Organisateur sur le Site ou par le présent règlement, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait propriété de l'Organisateur, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par l'Organisateur ou par des tiers.

Il est rigoureusement interdit pour un participant de jouer avec plusieurs adresses e-mail ainsi que de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne. Un seul et unique compte de joueur sera ouvert par une même personne possédant les mêmes nom, prénom.

ARTICLE 3. PRINCIPES DU JEU

3.1 Mécanique du Jeu

Pour participer au Jeu et tenter de gagner, le participant doit :

- Se rendre sur le Site et cliquer sur "Je participe !" ;
- S'inscrire en remplissant le formulaire de participation tel que défini à l'article 2 du règlement et cliquer sur « Je joue ! » pour valider son inscription ;
- Cliquer sur le cœur ou la croix pour signifier que l'on aime ou pas chaque produit proposé en fonction de ses préférences afin de tenter de le remporter.

Après avoir indiqué ses préférences, le participant pourra, s'il le souhaite, inviter ses proches à participer au Jeu sur le Site :

- Soit via Facebook, il sera alors soumis aux conditions générales d'utilisation de Facebook ;
- Soit via Messenger, il sera alors soumis aux conditions générales d'utilisation de Messenger ;
- Soit via WhatsApp, il sera alors soumis aux conditions générales d'utilisation de WhatsApp.

ARTICLE 4. DOTATIONS

Le jeu est composé des dotations suivantes :

- Blousons homme d'une valeur unitaire maximale de 149 euros TTC. La référence de la dotation est la suivante : KP_ALFEO_M62DARGRM21H ;
- Chemises homme d'une valeur unitaire maximale de 85 euros TTC. La référence de la dotation est la suivante : Ref: KP_TELIE_M4JBLTIDY21H ;

- Doudounes homme d'une valeur unitaire maximale de 79 euros TTC. La référence de la dotation est la suivante : KP_AKU_M60CAMOBL21H ;
- Jeans slim homme d'une valeur unitaire maximale de 89 euros TTC. La référence de la dotation est la suivante : KP_DAXKO_M7JEXOLBL21H ;
- Jeans relaxed homme d'une valeur unitaire maximale de 109 euros TTC. La référence de la dotation est la suivante : KP_KAZER_M7JEXSNBL21H ;
- Manteaux femme d'une valeur unitaire maximale de 179 euros TTC. La référence de la dotation est la suivante : KP_FYMO_W62BLACK_21H ;
- Jupes femme d'une valeur unitaire maximale de 139 euros TTC. La référence de la dotation est la suivante : KP_FANCY_W20BLACK_21H ;
- Robes femme d'une valeur unitaire maximale de 59 euros TTC. La référence de la dotation est la suivante : KP_DULL_W22BLACK_21H ;
- Jeans femme d'une valeur unitaire maximale de 75 euros TTC. La référence de la dotation est la suivante : KP_SOHER_W7JREPERL21H ;
- Sacs femme d'une valeur unitaire maximale de 55 euros TTC. La référence de la dotation est la suivante : 3606746159506.

L'Organisateur se chargera de l'envoi des dotations par voie postale en France métropolitaine uniquement ou en Belgique dans le mois suivant le tirage au sort. L'Organisateur se réserve le droit de remplacer toute dotation par une dotation de valeur équivalente, notamment en cas d'indisponibilité de la dotation initialement prévue.

ARTICLE 5. DÉSIGNATION DES GAGNANTS

La désignation des gagnants s'effectuera par tirage au sort à raison d'un tirage au sort par semaine du 20/12/2021 au 07/02/2022 au cours duquel seront désignés les 7 (sept) gagnants de la semaine précédente, et ce au moyen d'un algorithme de désignation aléatoire. Le produit gagné parmi ceux likés sera aussi défini au moyen d'un algorithme de désignation aléatoire.

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation les concernant, et seront contactés par l'Organisateur par courrier électronique. Cette prise de contact permettra à l'Organisateur de prendre connaissance de l'adresse postale du gagnant ainsi que de sa taille afin de lui transmettre la dotation.

Si un participant tiré au sort ne se manifeste pas dans les 15 jours suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation et la dotation restera la propriété de l'Organisateur.

L'Organisateur pourra publier on et off-line le nom ainsi que la dotation remportée par les gagnants, sans que cela ne lui confère d'autres droits que la remise de sa dotation.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ne réponde pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des dotations déjà envoyées.

ARTICLE 6. RESPONSABILITÉ

Les images utilisées sur le Site, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le Site, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

Toute ressemblance de personnages ou d'éléments du Jeu avec d'autres personnages fictifs ou d'autres éléments déjà existants, serait purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité de l'Organisateur ou de ses prestataires tels que l'Opérateur du Jeu agissant pour le compte de l'Organisateur.

L'Organisateur ou ses prestataires tels que l'Opérateur du Jeu agissant pour le compte de l'Organisateur, ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Il se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation. En particulier, l'Organisateur ou ses prestataires décline toute responsabilité pour le cas où le Site serait indisponible au cours de la durée du Jeu, ou en cas de dysfonctionnement du procédé de tirage au sort automatisé qui ne lui serait pas imputable ou pour le cas où les informations fournies par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

L'Organisateur ou ses prestataires se réserve le droit de remplacer toute dotation qui leur serait indisponible par une autre dotation de valeur équivalente.

Les dotations ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être échangés, ni faire l'objet d'un versement de leur valeur en espèces à la demande du gagnant.

ARTICLE 7. INFORMATIONS RELATIVES AUX DONNÉES PERSONNELLES

Des données personnelles concernant les participants seront collectées dans le cadre du Jeu son nom, son prénom, son adresse e-mail valide, ses préférences pour les produits proposés (comme indiqué ci-dessus dans le règlement du Jeu), et de manière facultative, sa civilité, sa date de naissance et son numéro de téléphone et si elle souhaite ou non recevoir par courrier électronique des offres de l'Organisateur. L'adresse postale des gagnants sera également demandée pour l'envoi des dotations. La fourniture de ces données (hormis celles identifiées comme facultatives) est obligatoire pour participer au Jeu.

L'Organisateur pourra être également amené à collecter les données prévues en cas de demande de remboursement comme indiqué à l'article 6.

L'Organisateur dont les coordonnées figurent en tête du Jeu est le responsable du traitement de ses données. KAPORAL a désigné un délégué à la protection des données (DPO) dont les coordonnées sont dpo@kaporal.com.

Le traitement des données a pour finalité l'organisation du Jeu et du tirage au sort, l'annonce des gagnants, ainsi que le cas échéant l'envoi du lot remporté par les gagnants. Le traitement est fondé sur l'exécution du contrat, à savoir le présent règlement du Jeu.

Ces données sont conservées pendant une durée de 3 ans à compter de la fin du Jeu.

Si le participant a coché la case prévue à cet effet, ses données (email et/ou numéro de téléphone) seront traitées pour l'informer des offres de l'Organisateur. Ce traitement est fondé sur le consentement du participant. Ces données pourront être traitées pour cette finalité jusqu'au retrait du consentement ou à défaut, pendant une durée de 3 ans à compter du dernier contact émanant de la personne concernée.

En cas de demande de remboursement ou plus généralement de demande d'exercice des droits du participant, les données sont traitées par l'Organisateur sur le fondement de ses obligations légales, aux fins de traiter la demande du participant et d'en conserver la preuve en cas de litige (conservation pendant le traitement de la demande puis 5 ans en base archivage intermédiaire).

Le participant reconnaît et accepte que les données communiquées sur les réseaux sociaux sont également traitées par le fournisseur du réseau social en question et resteront accessibles tant que la publication sera en ligne.

Les données personnelles pourront être communiquées, uniquement pour les finalités exposées ci-dessus, par l'Organisateur à son personnel et à ses prestataires en charge de la gestion du Jeu et prestataires informatiques en charge de la gestion des données et des offres promotionnelles (le cas échéant).

En application de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement 2016/679/UE du 27 avril 2016, les participants disposent des droits suivants, dans les conditions prévues par la réglementation :

- Un droit d'accès aux données (savoir si un traitement de données est réalisé et si oui, des informations sur ce traitement et la copie des données traitées) et de rectification en cas de données inexactes ;
- Un droit à l'effacement des données (« droit à l'oubli ») sauf lorsque le traitement est nécessaire pour le respect d'une obligation légale ou l'exercice de droits en justice et un droit à la limitation du traitement dans les cas prévus par la réglementation en vigueur ;
- Le droit à la portabilité des données brutes fournies ;
- Le droit de définir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après sa mort ;
- Le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité compétente (notamment la CNIL en France) ;
- Le droit de retirer son consentement (pour la réception des offres de l'Organisateur)

Le droit de s'opposer au traitement des données n'est pas applicable car le traitement n'est pas fondé sur les intérêts légitimes du responsable de traitement.

Pour ne plus recevoir de communications promotionnelles de la part de l'Organisateur, le participant a la possibilité de se désabonner par l'un des moyens suivants :

- Par un simple clic sur le lien de désinscription situé en bas de chaque newsletter, ou en répondant STOP aux SMS promotionnels.
- En remplissant le formulaire contactez-nous et en précisant votre demande, ainsi que l'adresse e-mail et/ou le numéro de téléphone à désinscrire dans votre message.
- En cochant « NON » sur le formulaire accessible sur le site internet de Kaporal en cliquant sur « Mon compte / Mes informations » si le participant a un compte.

Pour toute autre demande, le participant pourra exercer ses droits en adressant sa demande par l'un des moyens suivants :

- Par courrier électronique à l'adresse dpo@kaporal.com
- Par courrier à l'adresse suivante : Kaporal Collections – Service Marketing – 20 Boulevard Ampère – 13014 Marseille - France

Ces demandes lorsqu'elles sont faites par le biais d'un courrier ou d'un email, devront être accompagnées d'un justificatif permettant de s'assurer de l'identité de la personne qui exerce son droit.

